

Le très hon. M. Howe: Qui pourrait nous en empêcher? Ne vous prenez pas trop au sérieux. Si nous le voulions, qui pourrait nous en empêcher.

Est-ce le même extrait que j'ai cité tantôt?

Le très hon. M. Howe: C'est exact; tout comme les paroles de votre chef que les journaux rapportaient ce matin.

M. Macdonnell (Greenwood): Nous avons tous deux raisons. C'est ce qui importe. Nous nous efforçons d'être précis, surtout lorsque nous citons les paroles du ministre du Commerce (M. Howe).

Le très hon. M. Howe: C'est une grande question politique. A votre place, je la débattrais aussi longtemps que je pourrais.

M. Macdonnell (Greenwood): Nous aimons citer les paroles du ministre, elles sont toujours intéressantes. Bien entendu, inutile de ressasser tout ce que le ministre et moi avons dit. Nous savons que le ministre ne nous prend pas au sérieux autant que nous le voudrions; la chose n'est d'ailleurs pas nouvelle. Sachant que le ministre est autoritaire nous n'en attendons pas trop de lui. Je lui ai déjà mentionné ce mot; ce n'est d'ailleurs pas une insulte. Cette fois, je crois que le ministre est allé plus loin. Je me permets de citer de nouveau ses paroles. Je veux m'assurer que je cite correctement:

Qui pourrait nous en empêcher? Si nous le voulions, qui pourrait nous en empêcher?

C'est la réponse du ministre au député de Vancouver-Quadra (M. Green) qui affirmait que le Gouvernement croyait pouvoir s'en tirer, du moins en ce qui avait trait au public. Je signale simplement combien il est difficile de discuter ces questions d'une certaine importance lorsque le ministre réplique de cette façon; c'est signe qu'il ne prend pas la discussion au sérieux. A vrai dire, il souligne ce qu'il semble tellement désireux de nous dire de temps à autre; non seulement l'affirme-t-il, mais il répète avec insistance qu'à son avis la Chambre ne mérite que très peu d'égards.

Je me borne à ajouter que tôt ou tard,—je ne sais au juste quand, peut-être pas dans un an, ni dans cinq ans, ni même dans dix mais tôt ou tard,—le public se rendra compte que le Parlement, c'est son affaire. Somme toute, c'est la seule institution qui soit sienne: "C'est peu, mais c'est à nous". Le corps législatif qui compose cette Chambre a été élu par le peuple, même si certains d'entre nous estiment qu'il est plutôt étrange. A tout événement le ministre s'en accommode au mieux. Il peut s'attendre que ses partisans disent "ce bon vieux C.D." à tout ce qu'il fait, voire à ceci. Il se peut sans doute que le public s'intéresse en ce moment

bien peu à la question, mais il vaudrait mieux, malgré tout, qu'on nous prenne au sérieux. Le Parlement est composé de gens sérieux et il va sans dire qu'on devrait nous prendre au sérieux. Le ministre devrait savoir que même si tout ceci est extrêmement amusant, que pour l'instant, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, il n'est pas impossible qu'on finisse par se rendre compte un jour qu'en méprisant la Chambre, qu'en la comptant pour rien il compte effectivement pour rien la population canadienne. Il est certain que c'est ce qu'on vient de laisser entendre puisque, dans le petit échange dont je viens de donner lecture, le ministre a manifesté avec évidence qu'il compte pour rien et les députés et ceux qui les élisent.

Comme je le disais au début il me semble que le comité peut étudier les détails de la mesure. Je n'ai pas besoin d'ajouter quoi que ce soit.

M. G. A. Cruickshank (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, mes observations sur le tarif de préférence seront très brèves car j'ai hâte de rejoindre le comité des affaires des anciens combattants. Toutefois, j'aimerais corriger le compte rendu en ce qui concerne certaines déclarations de l'adjoint parlementaire au ministre des Finances. Cette déclaration, j'en suis sûr, il l'a faite de bonne foi car je le sais aussi sincère dans sa défense des intérêts de quelques salaisons qui fabriquent de la margarine que je le suis moi-même lorsque je défends les intérêts des producteurs laitiers. Ainsi que le rapporte la page 3194 du Hansard du 17 mai, l'adjoint parlementaire au ministre des Finances a donné la liste des huiles qui bénéficient du tarif de préférence. De fait, j'en suis sûr, la liste est incomplète et je prie l'honorable député de se renseigner. Je ne révoque en doute ni l'exactitude des chiffres qu'il a cités ni la sincérité de mon collègue. Mais, monsieur l'Orateur, afin de rendre le compte rendu compréhensible pour la population du Canada, notamment pour ceux que l'adjoint parlementaire cherche sûrement à aider en leur permettant d'obtenir un succédané peu coûteux à un aliment sain comme l'est le beurre, qu'on me permette de déclarer qu'il n'a pas tenu compte de ce que ces huiles s'importent en franchise. Je le répète, elles entrent en franchise. L'adjoint parlementaire ne nous a pas communiqué ce renseignement. Ces huiles sont entrées en franchise, ont été entreposées et, quelques mois plus tard, le prix de la margarine a augmenté de 10c. la livre. Cette margarine provenait d'huiles importées en franchise, alors que notre collègue prétendait que les consommateurs en profiteraient. Ce n'est pas